

A l'heure qu'il est, où irions-nous sans la charité chrétienne dont l'absence, au dire de Benoît XV, a déchaîné la terrible épreuve qui fait saigner et pleurer tant de peuples ?

C'est elle qui a mis sur les lèvres du Père commun des fidèles ces supplications éplorées que Dieu exaucera, un jour prochain, nous l'espérons et le demandons.

C'est elle qui, en attendant la fin de l'épreuve, sauve les âmes et les console.

C'est elle qui panse les blessures, secourt l'indigence, donne son appui au malheur, procure du pain, des vêtements, un gîte à ceux qui en manquent.

C'est elle qui vide la bourse du riche, prend son temps, son intelligence, son cœur, sa vie.

Nous sommes en plein règne de la charité et s'il est vrai de dire que l'on n'a jamais vu tant d'horreurs, en ce pauvre monde, il est tout aussi certain que l'on n'y a jamais vu une telle dépense de véritable charité chrétienne.

Ah ! si en menant les funérailles du socialisme, nous pouvions réfléchir que la charité n'est pas une vertu faite seulement pour réparer des ruines de guerre, mais une vertu pacifiante, une vertu nécessaire à l'équilibre et au bon fonctionnement des sociétés !

Nous voudrions y insister un peu.

Supposons une société d'où la charité serait proscrite, où les relations d'homme à homme seraient uniquement réglées et accomplies suivant la stricte justice, elle ne tarderait pas à périr. Nous citons M. le Comte d'Haussonville : « Il faut faire la charité parce que, dans nos sociétés complexes, si elle suspendait un seul jour son action, une si effroyable explosion de souffrances en résulterait, un tel cri de misère et de détresse s'éleverait vers le ciel, que ceux-là mêmes qui auraient voulu l'abolir reculeraient, effrayés devant leur œuvre et qu'il faudrait recommencer le lendemain ce qu'on aurait cessé la veille. »

Voici comment s'exprime un philosophe, théoricien de l'égoïsme pourtant, Herbert Spencer : « Des expériences journalières prouvent que chacun de nous s'exposerait à des maux nombreux et perdrait beaucoup de biens, si personne ne nous donnait une assistance sans retour. En outre, si personne ne faisait rien de plus pour ses concitoyens que ce qui est exigé pour la stricte observation d'un contrat, les intérêts privés souffriraient de cette absence de tout souci pour les intérêts publics. »

Et ailleurs : Les exigences de l'équité doivent avoir pour complément les inspirations de la bonté.

La charité a donc un rôle social nécessaire.

Elle va, d'abord à panser des blessures que cause l'application rigoureuse du droit.